



# Phase 2 : Ouverture de négociations sur la Qualité de Vie au Travail

Nous espérons que vous avez passé un bel été. Après cette trêve estivale, nous poursuivons les travaux entamés en juin concernant la QVT et surtout la charge de travail.

Nous avons enfin obtenu la restitution par la direction de l'enquête EXTON. Les élus UNSA l'ont étudiée durant l'été. Nous restons sur notre faim...

Cette dernière, réalisée il y a plus de 2 ans, nous permet de tirer quelques enseignements, même si elle ne correspond pas au cahier des charges demandé par l'UNSA.

La présentation faite :

- s'intéresse essentiellement à l'optimisation du temps commercial
- démontre la lourdeur de l'administratif, notamment en matière d'habitat
- met en avant l'attention portée à nos clients (AOC)
- souligne le poids du SAV clients et la multitude de tâches différentes à accomplir
- pointe des modes de communication avec le siège non optimisés qui allongent les délais
- reprend un benchmark non représentatif de notre entreprise : marché, maillage, ...

Au-delà de cette étude, nous savons que **des projets d'organisation lourds** sont en réflexion.

**Pour l'UNSA, seule une approche globale de l'ensemble du dossier "charge de travail" permettra aux OSR et à la direction d'aboutir à une négociation franche et loyale dans l'intérêt collectif et ainsi retrouver un climat social apaisé.**

Nous vous souhaitons une bonne rentrée



## Bulletin d'adhésion

À retourner à : [unsa.arkea@gmail.com](mailto:unsa.arkea@gmail.com)



### Vos correspondants

DD22 Sébastien CHERMAT  
DD35 Franck AZE  
Siège/PEI Marc GARGADENNEC

DD29 Loïc URVOYS  
DD56 Michel ROUILLARD  
CMSO Frédérique BOUTET

Je soussigné .....

Employé  Cadre

Affectation .....

Métier .....

Adresse mail Pro .....

Date de naissance .....

Adresse mail Perso .....

Tél Portable .....

Déclare adhérer au syndicat UNSA Crédit Mutuel Arkéa

La cotisation est de **31 € par trimestre** (ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%, ou frais réels), prélèvements automatiques trimestriels, fin des mois de : mars, juin, septembre, décembre. **Joignez un RIB impérativement.**

Tous les adhérents bénéficient d'une protection juridique vie professionnelle après 6 mois d'adhésion.

Fait à ..... Le ..... Signature :